



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE NIEDERMODERN

SÉANCE DU 24 MAI 2020

*Sous la Présidence de Mme Dorothee KRIEGER, Maire
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni
Le 24 mai 2020 à 9 H 00 à la Mairie*

Nombre de Conseillers : 15

Conseillers présents : 15

Etaient présents : Mme Estelle ALLENBACH, M. Pascal BERNHARDT, M. Yves BUCQUET, M. Claude DUTT, Mme Tania GOMRI, M. Eric HAETTEL, Mme Anita HETZEL, M. Loris HOUDE, Monsieur Cédric KRAUSE, Mme Dorothee KRIEGER, M. Philippe LAUEFER, M. Michel LUX, M. Luis SANCHEZ, M. Christian VIGHI, Mme Corinne ZAEPFEL.

N° 12 - 2020 / Institution et vie politique

OBJET – INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

« Compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, que le public ne peut être accueilli et que la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée, la tenue de la séance est faite à huis clos. Suite à un vote à mains levées, le conseil a accepté à l'unanimité des membres présents et représentés la tenue de la séance à huis clos. »

L'an deux mille vingt le vingt quatre mai à neuf heures en application des articles 2020 -290 du 23 mai 2020 et des articles 2121-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de NIEDERMODERN.

Etaient présents, les conseillers municipaux suivants :

1. Mme Estelle ALLENBACH
2. M. Pascal BERNHARDT
3. M. Yves BUCQUET
4. M. Claude DUTT
5. Mme Tania GOMRI
6. M. Eric HAETTEL
7. Mme Anita HETZEL
8. M. Loris HOUDE
9. M. Cédric KRAUSE
10. Mme Dorothee KRIEGER
11. M. Philippe LAEUFER
12. M. Michel LUX
13. M. Luis SANCHEZ
14. M. Christian VIGHI
15. Mme Corinne ZAEPFEL

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme Dorothee KRIEGER, Maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections, et a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

M. Loris HOUDE a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (article L 2121-15 du CGCT).

M. Yves BUCQUET, le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence de l'assemblée (art L.2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré **15** conseillers présents et a constaté que la condition du quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

1.ELECTION DU MAIRE

Le Président, après avoir donné lecture des articles L 2122-4, L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) a invité le conseil à procéder à l'élection d'un Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-4 et L 2122-7 du CGCT.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a déposé son enveloppe dans l'urne prévue à cet effet.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du CE)	0
Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du Code Electoral)	1
Nombre de suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8
A obtenu : Mme Dorothee KRIEGER	14 voix

Mme Dorothee KRIEGER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée MAIRE et a été immédiatement installée

2.DESIGNATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Avant l'élection des adjoints, et conformément aux articles L 2122-1 et L 2122-2 du CGCT, le conseil décide, par vote, de fixer le nombre d'adjoints à **TROIS**.

3.ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Mme Dorothee KRIEGER, élue Maire, à l'élection du premier Adjoint

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du CE)	0
Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du Code Electoral)	0
Nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8
A obtenu : M. Pascal BERNHARDT	8 voix

M. Pascal BERNHART, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 1^{er} ADJOINT et a été immédiatement installé.

4.ELECTION DU SECOND ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Mme Dorothée KRIEGER, élue Maire, à l'élection du second Adjoint

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du CE)	0
Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du Code Electoral)	1
Nombre de suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8
A obtenu M. Eric HAETTEL	11 voix

M. Eric HAETTEL, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été immédiatement proclamé 2^{ème} ADJOINT et a immédiatement été installé.

5.ELECTION DU TROISIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Mme Dorothée KRIEGER, élue Maire, à l'élection du troisieme Adjoint

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du CE)	0
Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du Code Electoral)	6
Nombre de suffrages exprimés	9
Majorité absolue	5
A obtenu Mme Corinne ZAEPFEL	8 voix

Mme Corinne ZAEPFEL ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été immédiatement proclamé 3^{ème} ADJOINTE et a immédiatement été installé.

6.LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

En application de l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), Mme Dorothée KRIEGER, maire, a donné lecture de la charte de l'élue local et a remis aux conseillers municipaux présents et représentés une copie de cette charte.

SEANCE CLOSE A 11 H

Le Maire
Dorothée KRIEGER